



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 32784

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur son souhait de voir établir, au profit des anciens combattants d'Afrique du Nord, un statut identique à celui des anciens prisonniers du Viet-Minh.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite voir mis en place, au profit des anciens prisonniers français du FLN pendant la guerre d'Algérie, un statut offrant des conditions de reconnaissance d'imputabilité de leurs infirmités à la captivité identique à celui qui a été accordé aux anciens prisonniers du Viêt-minh par la loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989. Ainsi que le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants l'a annoncé lors du débat budgétaire du 3 novembre dernier à l'Assemblée nationale, un amendement gouvernemental a prévu d'inscrire à son budget pour 2000 un crédit de 1,4 MF qui permettra d'assimiler les conditions d'indemnisation des maladies ou infirmités résultant de la captivité par le FLN à celles résultant d'une captivité prolongée dans un camp à régime sévère.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32784

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 1999, page 4216

**Réponse publiée le :** 3 janvier 2000, page 53